
[Imprimer](#)

Paris 2024 précise son ambition environnementale

Image

Lors de sa réunion du 24 janvier 2019, le conseil d'administration de Paris 2024 a approuvé la création d'un fonds de dotation qui doit permettre de démultiplier l'impact des projets d'héritage de Paris 2024.

En amont de la réunion, le conseil d'administration du Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) a officialisé sa volonté de mettre en place des « JO verts », par la signature de l'initiative Sports for climate action, pilotée par l'UNFCCC (United nations framework convention on climate change : convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques). Au travers de cette convention, le comité s'engage « à promouvoir des pratiques environnementales plus exemplaires, à réduire l'impact climatique des Jeux de 2024, à mener des actions pédagogiques sur les enjeux climatiques, à promouvoir des modes de consommation plus durables et responsables ainsi que des actions en faveur du climat ». Avec 95 % d'installations existantes ou temporaires, le comité affirme que l'on assistera aux premiers Jeux « alignés sur l'Accord de Paris ».



Laboratoire d'innovation durable

L'événement est ainsi envisagé comme un laboratoire d'innovation durable, avec par exemple l'utilisation de matériaux à faible impact pour les constructions pérennes qui seront livrées par la Solideo. Cette dernière souhaite préparer le secteur de la construction aux enjeux de demain, notamment avec une approche globale en cycle de vie des matériaux utilisés, la production locale d'énergie, le développement de l'agriculture urbaine et de l'économie circulaire, etc.

Plus généralement, l'ambition est d'organiser les Jeux « différemment » : recours aux transports propres et circuits courts en matière d'approvisionnement ; lutte contre le gaspillage alimentaire ; traitement des déchets, etc.

Démultiplier les projets d'héritage

Le premier conseil d'administration de l'année 2019 avait pour thématique centrale l'héritage et la durabilité de Paris 2024. Parmi les cinq objectifs déclarés, le « développement de l'architecture de l'héritage » est au cœur des priorités des organisateurs. En effet, ils ont tenu à cette occasion à rappeler que Paris 2024 est le « premier comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques à se doter d'un fonds de dotation qui permettra de démultiplier l'impact des projets d'héritage de Paris 2024 » et de les financer. Ce fonds, qui était présent dans les pistes de travail dès la phase de candidature, sera opérationnel courant 2019.

« La création du fonds de dotation va nous permettre, avec nos entreprises partenaires, de soutenir et de développer des initiatives liées à l'héritage pour que Paris 2024 ait un impact concret au-delà de l'organisation des Jeux », estime Tony Estanguet, le président de Paris 2024. Il permettra notamment de démultiplier l'impact des constructions olympiques en fournissant des financements complémentaires grâce au mécénat des entreprises partenaires qui souhaitent aller plus loin dans leur engagement aux côtés du comité.

Ce fonds disposera de sa propre structure de gouvernance qui comprendra les membres du conseil d'administration et les partenaires privés, et aura pour objectif le pilotage et le suivi de la mise en œuvre de la feuille de route « Impact et héritage des Jeux ». De futurs travaux sont prévus pour définir « les modalités opérationnelles et l'abondement initial du fonds ».

[Retrouvez notre dossier consacré aux JOP 2024](#)